

Contrat d'inscription 2025–26 : 1^{ère} Année / Jour – Soir (Biffer SVP)

Entre

M^{lle} / M^{me} / M.

Rue :

CP, Commune :

GSM/Tél : E-mail :

Année de naissance :

[Société : N° Entreprise/TVA :]

et

I.H.M.N asbl - Rue sur la Fontaine 92, 4000 Liège, Belgique N° Entreprise/TVA : BE0 430 618 335

Pour la formation

(paiement total ou acompte avant le 19/09/25)

☐ **Hygiène de vie & Nutrition** : ☐ au comptant ¹ ☐ paiement échelonné ² soit : €

☐ **Naturopathie** : ☐ au comptant ¹ ☐ paiement échelonné ² soit : €

☐ **à la carte** (cocher ci-dessous les cours à suivre **uniquement** en cas d'inscription partielle)

☐ Frais d'inscription et de dossier :

73 € !

☐ Montant des cours à suivre, soit nombre de jours X 73 € : €

☐ Pour un total de : €

 ♦ en paiement comptant (-2%) * : €

 ♦ en paiement échelonné (+2%) de €, soit € d'acompte

et € x mois.

☐ Anatomie physiologie 1 9 J./ 657€

☐ Bases de la naturopathie 2 J./ 146€

☐ Gestion du stress 3 J./ 219€

☐ Hydrologie 3 J./ 219€

☐ Hygiène vitale 1 5 J./ 365€

☐ Hygiène vitale 2 2 J./ 146€

☐ Initiation aux fleurs de Bach 2 J./ 146€

☐ Introduction à la Biochimie 1 J./ 73€

☐ Nutrithérapie 1 6 J./ 438€

☐ Nutrition 1 10 J./ 730€

☐ PNL 1 7 J./ 511€

☐ Techniques respiratoires 3 J./ 219€

Fait en double
exemplaire, le

Signature de l'élève

Pour L'IHMN

.....

.....

.....

1^{ère} Naturo et 1^{ère} CHVN sont communes : 53 jours (ou équivalent) de formation. Minerval : 3942 € hors remise.

* Formation à la carte : la remise pour paiement comptant n'est applicable que lors d'une inscription à **3 modules de cours minimum**.

¹ Pour la première année *Naturo* ou *CHV&N* complète, le minerval au comptant s'élève à **3 625 € (8% de remise)**.

² Pour une première année *Naturo* ou *CHV&N* complète, les paiements du minerval en paiement échelonné s'organisent comme suit : un acompte de 685 € et 10 mensualités de 310 €, pour un montant total de **3 785 € (4% de remise)**.

! Inscription et paiement pour l'année complète avant le 31/07/25 : frais d'inscription (73€) offerts !
(à déduire du montant au comptant ou de celui de l'acompte)

IHMN asbl, rue Sur la Fontaine 92, 4000 Liège, Belgique

Tél. : +32 (0)4 343 52 86 - +32 (0)491 714 447 - email : info@ihmn.be

TVA : BE0 430.618.335 Compte bancaire : BE88 3400 3281 5441

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Champ d'application

1.1 Ces conditions générales de vente entrent en vigueur à partir du 1er septembre 2013 et s'appliquent à toute demande d'inscription pour les activités de formation qui sont proposées contre paiement par I.H.M.N (institut d'Hygiène et de Médecine Naturelle) sauf s'il en est disposé autrement par une loi ou un décret, ou si on s'en écarte explicitement par une convention individuelle écrite.

1.2 Ces conditions générales de vente sont considérées comme acceptées par le client dès l'inscription pour une activité de formation ou ventes de produits, même si elles sont en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d'achat. Ces dernières ne lient I.H.M.N que si elles ont été dûment acceptées par écrit par l'I.H.M.N.

1.3 I.H.M.N se réserve le droit de modifier ses conditions générales, sans en avvertir personnellement le client et sans que le client puisse réclamer une indemnité quelconque. Toutefois, les conditions générales de vente en vigueur au moment de la conclusion de la vente restent d'application sur les contrats de vente en cours.

2. Définitions

2.1 Le terme "client" ou « étudiant » désigne toute personne physique qui s'inscrit à, ou toute personne morale qui inscrit une personne privée à une activité de formation ou achète des produits à I.H.M.N

2.2 Le terme "fournisseur" ou "vendeur" ou "I.H.M.N" désigne l'organisateur d'une activité de formation soit un membre du personnel soit l'entité organisatrice ou une autre entité de I.H.M.N.

2.3 Le terme "(activité de) formation désigne l'ensemble des programmes de formation qui peuvent se présenter sous diverses formes (conférences, journées d'études, ateliers, programmes de formation, stages même si elles portent une appellation différente). Une description des activités de formation est disponible sur le site web de l'I.H.M.N

2.4 Les termes "inscription" et "commande" ont la même signification.

3. Données du fournisseur I.H.M.N

Siège social I.H.M.N asbl : Rue Sur la Fontaine 92, 4000 Liège [TVA: BE 0430.618.335]

4. Inscription

4.1 I.H.M.N offre au client la possibilité de s'inscrire par courrier, par courrier électronique, par le site web ou moyennant un bon de commande durant les journées portes ouvertes ou envoyé par courrier ou courrier électronique.

4.2 Le client peut s'inscrire d'une de ces manières jusqu'à la date de clôture des inscriptions mentionnée par I.H.M.N de ladite activité de formation. Les inscriptions reçues après la date mentionnée peuvent être refusées. Si I.H.M.N ne mentionne aucune date de clôture, la date de début de l'activité sera considérée comme étant la date de clôture des inscriptions.

4.3 Le préposé, le collaborateur, le conjoint ou tout autre parent du client le représente et est censé disposer du mandat nécessaire pour l'engager envers I.H.M.N.

4.4 En s'inscrivant le client, l'étudiant marque son accord avec les conditions générales de vente.

5. Annulation de l'inscription

5.1 Le client peut uniquement modifier ou annuler son inscription par écrit (par courrier normal ou recommandé ou par mail).

5.2 En cas d'annulation de l'inscription avant la date de clôture des inscriptions mentionnée par I.H.M.N de l'activité de formation, ou avant le début des cours, le client aura à payer à titre de dédommagement pour les frais administratifs un montant s'élevant à 10% du prix de l'inscription, avec un minimum de 100 euros.

5.3 En cas d'annulation de l'inscription après la date de clôture des inscriptions mentionnée par I.H.M.N de l'activité de formation, ou après le début des cours, le montant total de l'inscription devra être payé.

5.4 Par annulation il faut comprendre le fait de se désister et/ou de s'absenter à l'activité de formation pour quelle que raison que ce soit, sauf en cas de force majeure démontrée.

6. L'inscription et le paiement

6.1 Les prix d'inscription des activités de formation sont déterminés par I.H.M.N et mentionnés à l'annonce de l'activité. Les prix peuvent toujours être modifiés par l'I.H.M.N, sans préavis au client. Toutefois, lorsque l'inscription est enregistrée, le prix en vigueur au moment de l'inscription s'applique.

6.2 Le mode de paiement pour une activité de formation est déterminé par I.H.M.N et est précisé à l'annonce de l'activité. Le paiement d'une facture doit être effectué par virement du montant dû au compte de l'I.H.M.N avec mention de la communication figurant sur la facture.

6.3 Les factures sortantes I.H.M.N sont payables à l'adresse de son siège social, au comptant suivant la date de la facture, sauf si sur la facture sont mentionnées d'autres modalités de paiement. A défaut de paiement du montant dû à la date d'échéance de la facture, le client sera redevable à partir de la date d'échéance, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt de 10% par an sur le montant dû, majoré d'une indemnité forfaitaire de 10% sur ce montant, avec un minimum de 100 euros.

6.4 Le non-paiement d'une facture à la date convenue entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les créances du client, même les créances non échues, sans qu'il doive être tenu compte des conditions de paiement qui auraient été préalablement consenties.

6.5 Le paiement sans aucune réserve d'une partie du montant facturé vaut acceptation de cette facture.

6.6 Les paiements partiels sont acceptés par le vendeur sous toutes réserves et sans aucune reconnaissance préjudiciable. Ils seront d'abord imputés aux frais judiciaires éventuels, puis aux intérêts échus, ensuite au dédommagement forfaitaire et finalement au montant principal. En cas de non-paiement par le client, I.H.M.N se réserve le droit d'annuler ou de suspendre les activités non encore prestées, à condition qu'il en informe le client par écrit.

6.7 Les certifications pour les formations ne seront décernées que si une assiduité suffisante est atteinte par l'étudiant en accord avec la direction pédagogique. (min 80% de présence aux cours.)

7. Modifications et annulation par I.H.M.N

7.1 L'IHMN se réserve le droit de modifier le programme, le contenu et l'organisation des formations.

7.2 I.H.M.N peut annuler l'inscription faite par le client en cas de force majeure (y compris les cas où il n'y aurait pas suffisamment d'inscriptions, ou que les/enseignants ne seraient pas disponibles), sans que le client ait droit à une indemnité quelconque, sauf le remboursement intégral de l'inscription qui aurait éventuellement déjà été payée.

7.3 Si I.H.M.N se réserve le droit d'interdire la poursuite d'une formation à un étudiant sans indemnités si son comportement ne correspond pas aux valeurs et code déontologique propres à l'association.

8. Droits intellectuels

Ni l'inscription, ni la participation à des activités de formation ne confère au client le droit de reprendre ou de distribuer le contenu ou la forme de l'activité de formation sous quelque forme que ce soit.

9. Compétence exclusive – droit applicable

9.1 Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat de vente conclu et les présentes conditions générales de vente sont de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège social de l'I.H.M.N. Ces tribunaux sont explicitement reconnus et acceptés par le client et l'I.H.M.N comme les seules juridictions compétentes.

9.2 Tout différend entre le client et l'I.H.M.N est exclusivement régi par le droit belge.

10. Vie privée

I.H.M.N s'engage à respecter la loi du 8 décembre 1992, ainsi que le RGPD, sur la protection de la vie privée en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel.